



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 04/11/2021  
Reçu en préfecture le 04/11/2021  
Affiché le  
ID : 030-213000037-20211011-DEC2021110-AI

**Réf. : DEC/2021/n°110/7.1**

**Objet : indemnité transactionnelle – sinistre de Monsieur Louaizil**

**Le Maire de la Commune d'Aigues-Mortes,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2020 prise en application dudit article par laquelle le conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, notamment pour accepter les indemnités de sinistres et pour transiger avec les tiers dans la limite de 1000 euros ;

**Considérant** que Monsieur Bruno San Nicolas, agent du service des espaces verts, intervenait sur le rond-point « du sel » avec un rotofil pour débroussailler l'herbe,

**Considérant** que Monsieur Louaizil Patrick demeurant 244 chemin de Russan – Les terrasses de Pareloup à Nîmes circulait au niveau de ce rond-point et que son véhicule a été endommagé sur la portière avant gauche par les projections de gravillons soulevées par le rotofil,

**Considérant** que suite à cet incident Monsieur Louaizil et Monsieur San Nicolas ont constaté les dégâts ensemble,

**Considérant** que l'assurance de la commune applique une franchise de 1000€ pour toute déclaration de sinistre Responsabilité Civile et que le montant des réparations du véhicule de Monsieur Louaizil s'élève à la somme de 279€ pour réparer les dommages subis sur son véhicule.

#### DECIDE

**ARTICLE 1:**

La commune verse à Monsieur Louaizil une indemnité de 279 euros en réparation du sinistre subi sur présentation de la facture acquittée le 06 octobre 2021,

**ARTICLE 2:**

La présente décision, pour être exécutoire, fera l'objet d'une publication.

**ARTICLE 3 :**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes, le 11 octobre 2021,

**Le Maire,  
Pierre MAUMEJEAN**

*Certifié exécutoire compte tenu des :*  
- date de transmission à la Préfecture :  
- date d'affichage :

Hôtel de Ville - Place St Louis  
30220 AIGUES MORTES  
Tel. 04.66.73.90.90  
Fax : 04.66.53.86.09

